

Communiqué de l'AUPRA

- **Objet: pillage de la Basse Rivière d'Ain par les cormorans et démission du Conseil d'administration de l'AUPRA.**

Depuis plus de 40 ans, l'Union des Pêcheurs de la Rivière d'Ain (UPRA devenue AUPRA) a œuvré pour la préservation des 35 km de la partie aval de la Basse Rivière d'Ain (BRA).

Nos multiples actions ont conduit entre autres à l'instauration d'une cellule d'alerte estivale, à la diminution du nombre de captures journalières autorisées ainsi qu'à l'augmentation des tailles légales de capture, à la création des tous premiers parcours no-kill de France en domaine public et plus récemment à la création d'une convention entre la Fédération de Pêche de l'Ain et EDF pour atténuer les impacts des éclusées EDF.

Toutes ces actions ont été accompagnées d'une lutte contre la prolifération des cormorans sur la BRA. Cette lutte depuis 25 ans a permis jusqu'en 2022 le maintien de la population d'ombres communs (et de truites) de la BRA.

Hélas, sous la pression de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et de ses mensonges, le ministère de la transition écologique a supprimé le tir des cormorans sur les eaux libres en 2022 réduisant ainsi à néant tous les efforts de préservation des rivières et notamment des salmonidés, ombres en tête. Il faut quand même signaler que la décision du ministère s'appuie sur l'avis du CNPN (Conservatoire National de la Protection de la Nature) présidé alors par Loic Marion de la LPO ! Ce même Loic Marion qui malgré toutes les données et études européennes sur la prédation des cormorans en eau douce (notamment sur les rivières à salmonidés) conclut que la prédation des cormorans s'effectue principalement sur les poissons chats et les perches soleil !

Quand on demande son avis à la LPO basé sur des études faites par la LPO on peut avoir quelque doute sur l'objectivité des résultats annoncés. Il serait intéressant de demander son avis aux groupements de viticulteurs sur la dangerosité de l'alcool et de se servir du résultat en matière de protection de la santé ou de sécurité routière.

Il est bon de mentionner également que, lors de l'enquête préalable à la décision du ministère, une immense majorité d'avis émis souvent très argumentés était défavorable à cette décision. Les rares avis favorables étaient dépourvus de toute argumentation.

La totalité de ces avis était alors accessibles à tous. Mais comme d'habitude, cette enquête a été de pure forme et le législateur s'est assis sur les avis des citoyens en donnant raison aux révisionnistes de la cause animale qui ne semblent pas se préoccuper des effets dévastateurs des espèces invasives ou envahissantes et qui se moquent éperdument de tout ce qui se passe sous la surface de nos eaux.

Face à cet état de fait, véritable scandale environnemental, notre association a déclaré se mettre en dormance et a refusé de payer la location des baux de pêche à l'Etat (plus de 5000 € annuels). Le bénévolat a ses limites. Nous ne sommes pas masochistes au point de continuer à nous échine à gérer une rivière livrée au pillage par des centaines de cormorans (et autres harles bièvres).

Car contrairement aux propos mensongers du représentant local de la LPO Thierry Lengagne, il s'agit bien de centaines de cormorans qui pêchent la BRA durant 6 mois (et bientôt le reste de l'année vu leur sédentarisation naissante). Lorsque nous avions l'autorisation de réguler les cormorans, c'est une moyenne annuelle de 230 oiseaux que l'AUPRA régulait sur 35 km. 230 cormorans pendant 6 mois, c'est environ 20 tonnes de poissons consommés !

Comment envisager une seconde qu'une telle prédation (sans même parler de celle des harles bièvres) laisse une seule chance aux poissons les plus vulnérables comme les ombres. Car, là encore, contrairement aux racontars de la LPO, il n'y a pas de cachettes qui, en milieu naturel, permettraient aux ombres d'échapper aux cormorans.

Il est bon d'expliquer aux génies de la LPO que les ombres ne se réfugient pas plus dans des cachettes que les lapins ne grimpent aux arbres. Seule une ignorance crasse de la biologie des poissons (ou une malhonnêteté éhontée) peut permettre de raconter de tels mensonges. Mensonge également lorsque la LPO évoque des trous de 6 mètres de profondeurs qui serviraient de refuges aux poissons de la BRA.

Outre que cette profondeur n'est jamais atteinte sur les 35 km aval de la BRA, n'importe quel ornithologue honnête (et il y en a) sait que les cormorans sont tout à fait capables de plonger et pêcher bien en dessous de cette profondeur.

Quant à l'affirmation que la population des cormorans dans le département de l'Ain n'excéderait pas un millier d'individus, là encore épouvantable mensonge de la LPO. Lorsque les tirs étaient autorisés, les déclarations faites annuellement à l'administration par les différents porteurs d'autorisation de tir faisaient état de plus de 2000 cormorans abattus. Et les animalistes affirmaient alors que l'on minorait le nombre de cormorans abattus !

Il faut être de véritables exterminateurs pour parvenir à éliminer plus de 2000 cormorans là où il y en aurait moins de 1000 !

Mais comment attendre des propos réalistes des animalistes lorsqu'une de leur chef de file (élue de plus au conseil municipal d'une grande métropole) confond une perdrix avec un faisan (vidéo croustillante sur internet). Tant que le ministère prendra avis auprès de tels « spécialistes » il n'y aura aucun espoir pour nos rivières et notamment nos rivières à salmonidés.

Et dire que, sur la BRA, l'Agence de l'Eau dépense plusieurs millions d'euros (d'argent public) ces dernières années pour protéger ses ombres et ses truites dans le cofinancement de nombreuses réalisations (réseau de substitution au prélèvement en nappes par un pompage sur le Rhône, lâchers de barrages décidés en cellule d'alerte, améliorations du fonctionnement hydro électrique et diminution des impacts des éclusées EDF via le projet Saut Mortier, etc...) ! Et en même temps le ministère condamne à mort les salmonidés de la BRA en laissant proliférer les cormorans.

Pour preuve de la catastrophe annoncée fin 2022, il suffit d'examiner un paramètre édifiant : des ombres très nombreux en fin d'été 2022 étaient observés (voir rapports de cellule d'alerte) dans les zones refuges de la BRA (pont de Gévrieux notamment) et avaient donc survécu grâce aux lâchers EDF obtenus par la cellule d'alerte. Or, durant l'été 2023, après un hiver de présence massive non régulée des cormorans, aucun ombre n'a été observé dans les zones refuges de la BRA malgré une situation climatique et hydraulique équivalente à 2022.

Quand il n'y a quasiment plus d'ombres dans la rivière et qu'ils sont tous partis en vol dans l'estomac des cormorans et bien bizarrement il n'en est observé aucun dans les zones refuges estivales !

Face à ce désastre qui ne touche hélas pas que la BRA (voir les nombreuses vidéos sur internet sur tout type de cours d'eau et même plans d'eau), notre AAPPMA s'était mise en standby depuis un an et demi dans l'attente d'une prise de conscience du ministère, du résultat des recours devant les tribunaux et dans l'espoir du retour à une régulation légale des cormorans sur les eaux libres seule solution actuelle sur une rivière du profil de la BRA.

Mais la mise en demeure par l'administration d'effectuer ses assemblée générale et autres obligations légales a contraint à la démission le président de l'AUPRA suivie de celles de tous les membres du CA. A quoi bon en effet dépenser son argent, son temps et sa santé pour n'avoir pour tout résultat que le spectacle épouvantable du carnage hivernal perpétré par des centaines de cormorans pillant en toute impunité des décennies de travail bénévole.

Pour finir nous souhaitons bon courage et beaucoup d'abnégation à ceux qui voudront bien s'occuper dorénavant des 35 km aval de la BRA qui devrait être un véritable trésor de biodiversité ; une biodiversité qui existe aussi sous la surface de l'eau et que devrait défendre la LPO puisque son slogan n'est autre (sans rire) qu'« agir pour la biodiversité ».

Nous adressons à tous les pêcheurs et aux véritables défenseurs de l'environnement nos salutations désabusées.

Pour l'ex Active Union des Pêcheurs de la Rivière d'Ain.

Son ex président Daniel ROJON